

POLITIQUE

ÉTRANGÈRE

CANADIENNE

89/1



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Interdire à tout jamais les armes chimiques

Allocution du très honorable Joe Clark,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
à la Conférence de Paris

Canada

Paris, France

le 8 janvier 1989

Monsieur le Président, Distingués Collègues,

En avril 1915, les soldats canadiens qui combattaient dans les Flandres ont été parmi les premiers à connaître la terreur et les souffrances que provoquent les armes chimiques et, pour certains, à y succomber. Nombre de ceux qui ont survécu à leur exposition aux gaz toxiques en ont souffert jusqu'à la fin de leurs jours. Trois générations au moins de Canadiens - les victimes elles-mêmes, leurs parents et leurs enfants - ont acquis une connaissance directe des effets cruels et horribles du recours à de telles armes. Cette tragédie s'est gravée dans la mémoire collective du peuple canadien.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la communauté internationale s'efforce actuellement de conclure un traité qui empêcherait tout nouvel usage d'armes aussi terribles. Le Protocole de Genève de 1925 n'est certes pas parfait. Il constitue toutefois un engagement politique ayant force de loi. Il énonce en outre certaines règles morales. Le problème en ce qui le concerne tient à ce que les obligations ainsi contractées n'ont pas été remplies. Le Protocole a été violé à plus d'une occasion, fait d'autant plus affligeant que ces violations n'ont pas été unanimement dénoncées par le concert des nations.

En ce sens, la communauté internationale a dévié du noble objectif de ce protocole. La présente réunion a pour but de réaffirmer cet objectif et de contribuer à instaurer une confiance et une détermination qui aideront nos négociateurs à Genève à progresser vers une Convention visant à interdire la production et l'utilisation d'armes chimiques. C'est là un défi de taille en soi et le Canada espère que, durant cette Conférence, nous pourrons concentrer nos efforts sur l'objectif premier de notre rencontre -- à savoir la question des armes chimiques.

Cette Conférence témoigne de l'horreur éprouvée par la communauté internationale face aux armes chimiques et de sa résolution de les abolir. Les obligations du Protocole de Genève de 1925 doivent être confirmées et proclamées de nouveau. Toute violation doit être condamnée. Nous félicitons le président Reagan pour avoir proposé une telle conférence et le président Mitterrand pour l'avoir réunie si rapidement.

Le Canada cherche à obtenir que toutes les nations interdisent toutes les armes chimiques -- qu'elles les détruisent partout et à tout jamais. Nous recherchons une interdiction totale qui exclut non seulement l'utilisation mais aussi la production et le stockage des armes chimiques. Nous n'y parviendrons pas du jour au lendemain. Nous devons disposer d'un moyen de vérification fiable qui nous permettra de tester nos engagements mutuels et d'évaluer nos pratiques mutuelles. Nous avons accompli de grands progrès dans la négociation d'une interdiction globale, complète et vérifiable. Il nous faut poursuivre ce travail d'urgence, au sein de la Conférence du désarmement et dans le cadre de nos discussions bilatérales. Mais la réunion extraordinaire à laquelle nous participons maintenant peut nous rapprocher concrètement de cet objectif.

De façon plus précise nous pouvons condamner l'utilisation des armes chimiques et nous engager à ne pas y recourir.

Nous pouvons réaffirmer notre engagement envers le Protocole de Genève de 1925 et inviter les autres Etats à y adhérer.

Nous pouvons renforcer la capacité du Secrétaire général des Nations Unies de faire enquête sur les allégations d'utilisations d'armes chimiques.

En sa qualité de partie au Protocole de Genève de 1925, le Canada s'est soumis sans réserve aux obligations que celui-ci impose quant à l'utilisation de telles armes. Notre politique est claire:

- Le Canada n'a aucune intention de jamais utiliser des armes chimiques;
- Il ne se propose aucunement de mettre au point, de fabriquer, d'acquérir ou de stocker de telles armes, à moins qu'il n'en soit utilisé contre ses forces armées, ses populations civiles ou celles de ses alliés.

Que faut-il comprendre par là?

- En premier lieu, le Canada remplit les obligations nées du Protocole à l'égard de tous les États, qu'ils y soient ou non parties.
- Deuxièmement, nous avons adopté une ferme politique de non-production en vue de faciliter l'instauration d'une interdiction complète des armes chimiques.
- Troisièmement, le Canada a déjà avisé la communauté internationale de la destruction des stocks d'agents chimiques encore utilisables qu'il avait accumulés durant la Seconde Guerre Mondiale.

Le Protocole de Genève de 1925 interdit également l'emploi de méthodes biologiques de combat. Il a été complété par la Convention relative aux armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, adoptée en 1972, qui interdit la mise au point, la production et le stockage d'armes biologiques ou à toxines et requiert la destruction de celles qui existent déjà. Pour sa part, le Canada est allé au-delà des obligations que lui imposait le Protocole de Genève de 1925 bien avant l'adoption de la Convention de 1972. En 1970, il a déclaré qu'il n'avait jamais eu en sa possession aucune arme biologique ou à toxines -- ce qui est toujours vrai -- et qu'il ne se proposait de mettre au point, de produire, d'acquérir, de stocker ou d'utiliser de telles armes à aucun moment. Sa politique n'a pas changé. Deux pays seulement -- Les Etats-Unis et l'Union soviétique -- ont admis qu'ils produisent et possèdent des armes chimiques. D'autres pays qui possèdent de telles armes devraient faire preuve de la même ouverture d'esprit.

Les traités ne sont pas seulement des textes qui, une fois signés, deviendraient simplement des points de repère historiques. Ils requièrent une attention et des soins constants. Animé de cette conviction, le Canada a poursuivi, dans le cadre de son Programme de recherche sur la vérification, cherché à mettre au point des procédures d'enquête en cas d'utilisation prétendue d'armes chimiques, et il a mis les résultats de ses travaux à la disposition des autres nations. En 1987, de concert avec la Norvège, il a proposé que soit ajoutée à la future Convention une annexe relative aux procédures de vérification en cas d'utilisation prétendue d'armes chimiques. Il a en outre appuyé sans réserve les mesures prises par le Secrétaire général des Nations Unies pour enquêter sur les accusations passées.

La mesure de la valeur de tout accord de contrôle des armements tient à son respect. L'objectif visé est d'assurer une sécurité plus grande à tous, et cela ne se produira que si nous avons tous confiance que les autres obéiront aux règles auxquelles nous obéissons nous-mêmes. Les participants réunis ici s'entendent sur l'urgence de parvenir à une interdiction vraiment efficace. Les négociateurs à Genève ont accompli des progrès réels vers la conclusion d'une convention. Nous devons maintenant régler les grandes questions en suspens.

La vérification du respect d'une interdiction des armes chimiques sera complexe, coûteuse et indiscreète. Le prix à payer pour un traité sera élevé en efforts humains, en limites volontaires à notre souveraineté et en argent. Nous savons toutefois, par expérience, qu'un échec serait beaucoup plus coûteux.

Dans l'intervalle, une autolimitation nationale s'impose. Mon gouvernement constate avec vive inquiétude que la prolifération des armes chimiques se poursuit et que ces armes sont de nouveau utilisées. Le Canada a estimé que sa politique en ce domaine avait pour conséquence nécessaire et logique l'adoption de mesures visant à assurer qu'aucun secteur de l'industrie canadienne ne contribue, même par inadvertance, à une quelconque utilisation des armes chimiques. Nous espérons que d'autres États agiront de même.

Il ne fait aucun doute que la communauté internationale dans son ensemble souhaite une interdiction complète des armes chimiques. La preuve en est apportée chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies par une résolution dont la Pologne et le Canada, de concert avec d'autres pays, saisissent la communauté internationale et qui est adoptée par consensus. Le problème ne concerne pas seulement les 40 États engagés dans la négociation d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques à la Conférence du désarmement, mais bien toute la planète.

La Conférence du désarmement puise certainement une énergie nouvelle dans un tel consensus, alors qu'elle s'efforce de parvenir à la conclusion d'un traité d'une grande complexité et d'une portée sans précédent. La rapidité avec laquelle a été réunie la Conférence à laquelle nous prenons part, de même que la réponse internationale à cette initiative, sont autant de motifs d'optimisme quant à l'avenir.

Monsieur le Président, éliminer de la face de la terre les armes chimiques n'est pas uniquement une nécessité pratique. Cela met en jeu plus qu'une appréciation de bon sens de nos intérêts en matière de sécurité. En fait, il

s'agit de l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes en tant qu'êtres humains. Nous savons qu'à titre individuel ou collectif nous sommes sujets à des sentiments d'insécurité, des craintes et des animosités. C'est un fait. Il incombe certainement aux gouvernements de s'efforcer de limiter notre capacité de nous infliger mutuellement des actes de cruauté et des traitements qui soulèvent l'horreur. Les résultats de l'emploi des armes chimiques, dont les victimes sont inévitablement des civils autant que des militaires, ne peuvent nous inspirer que de la répugnance. Il faut interdire ces armes. C'est le moins que nous devons à nos concitoyens. Mettons-nous à la tâche.